

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération en date du 16 juin 1998, le conseil de Communauté a accepté la construction d'une voie nouvelle reliant la rue de Bourgogne au pôle multimodal de la gare de Vaise à Lyon 9°.

Cette voirie comprendra, à terme, quatre voies dont deux réservées aux bus circulant en site propre. La communauté urbaine de Lyon, en sa qualité de propriétaire et de gestionnaire des voiries, procède à la réalisation des travaux permettant d'améliorer la circulation des bus. Ces travaux font l'objet d'une participation financière du SYTRAL.

Par délibération en date du 8 juillet 1999, le conseil de Communauté avait accepté de signer une convention avec le SYTRAL. Par cette convention, le SYTRAL s'engageait à financer le coût du foncier, des études et des travaux d'une partie de l'opération, pour un montant de 9 447 000 F HT, montant calculé sur la base d'une estimation au niveau de l'avant-projet.

Depuis, le coût global de l'opération a été revu à la baisse sur la base de l'estimation au niveau projet.

Par conséquent, la participation du SYTRAL est aussi revue à la baisse et passe à 8 758 540 F HT (frais de portage à 2,20 % inclus).

La participation de la Communauté urbaine, revue à la baisse, est réduite de 9 374 000 F HT à 8 660 000 F HT.

Ces aménagements de voirie resteront à la collectivité propriétaire de la voirie, laquelle assurera la gestion et l'entretien ultérieur. Elle les mettra à la disposition du SYTRAL pour faciliter l'exploitation de son réseau de transports en commun ;

B - Propose de délibérer comme suit :

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 16 juin 1998 et 8 juillet 1999 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer la nouvelle convention, qui lui est présentée, pour la rendre définitive.

2° - La recette correspondante sera inscrite au titre du budget primitif de la direction de la voirie de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 138 600 - opération 0316.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,